



## TEMPÊTES



### DANGERS POTENTIELS

- Vent fort entraînant chutes d'arbres et d'objets divers.
- Fortes précipitations : risques d'inondations.
- Orages violents : foudre, vent fort.
- Neige / Verglas : routes difficiles et glissantes.

### AVANT :

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises).
- Fermer portes, fenêtres et volets.
- Gagner un abri en dur.
- Les agriculteurs rentrent les bêtes et le matériel.
- Prévoir un éclairage de secours et de l'eau potable.

### PENDANT :

- Ecouter les bulletins météo à la radio.
- Ne sortir en aucun cas.
- Si des orages sont annoncés, débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision, ne pas téléphoner.
- Ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol.
- S'informer du niveau d'alerte [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr).

### APRÈS :

- Aérer, désinfecter et dans la mesure du possible, chauffer son habitation.
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche et vérifiée.
- S'assurer en mairie que l'eau est potable.
- Evaluer les dégâts et se rapprocher de son assureur.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



### LES PRINCIPAUX DANGERS LIÉS AUX TMD SONT :

- 1 • L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles,
- 2 • L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule,
- 3 • Une pollution du sol et/ou des eaux due à une fuite de produit liquide,
- 4 • Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion.

Même si ce risque est faible, il est nécessaire de connaître les règles à tenir.

### VOUS ÊTES TÉMOINS DE L'ACCIDENT :

- Protéger, baliser, pour éviter un "sur-accident".
- Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

### VOUS ÊTES ALERTÉ :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Boucher toutes les arrivées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) à l'aide d'un linge humide ou de ruban adhésif.
- Arrêter le chauffage, la climatisation, la ventilation.
- S'informer des consignes de sécurité en écoutant la radio.
- Ne pas fumer.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer. Les enseignants s'occupent de leur sécurité.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques, sauf en cas de danger vital.
- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



## RISQUE TECHNOLOGIQUE



A Saint-Marcellin-en-Forez le risque technologique est faible. Pourtant, pour parer à tout imprévu, voici quelques conseils :

### AVANT :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.

### PENDANT : CONFINEMENT

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures.
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air, réduire le chauffage.
- Écouter la radio (Radio France, France Inter, Activ) : toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité seront données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.
- Ne pas téléphoner, sauf en cas de danger vital. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.
- Ne pas fumer. Éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

### SI LA SITUATION LE NECESSITE : EVACUATION

- Se préparer à évacuer de préférence vers les centres d'accueil mis en place par la mairie (réunir vêtements chauds, duvets, médicaments, argent, papiers...).
- N'évacuer qu'après avoir reçu l'ordre des autorités.

### APRÈS :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.



## INNONDATIONS



Le Bonson et la Mare sont les rivières présentant le plus de danger et ce, à cause de deux ponts submersibles situés à Chavas et à la Planche du Maillon. Le Benêt et le ruisseau de Rachasset peuvent occasionner des inondations ponctuelles sur certains quartiers du village.

### DÈS MAINTENANT :

- Consulter en Mairie le dossier cartographique des zones à risques.
- Mettre à l'abri les produits sensibles.
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité.
- Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation. Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques.

### PENDANT :

- Si l'eau monte, couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne pas sortir. Vous êtes davantage en sécurité à l'abri. S'installer en hauteur et n'évacuer les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques, sauf en cas de danger vital.
- Ecouter les informations.

### APRÈS :

- Rétablir l'électricité uniquement sur une installation sèche.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable.
- Veiller aux personnes en difficulté près de chez soi.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.

Vous pouvez suivre en temps réel l'évolution des cours d'eau sur le site internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



## FEUX DE FORÊTS



Les zones à risques sont situées entre Saint-Marcellin-en-Forez et les communes de Chambles, Périgneux et Boisset Saint Priest.

### À TITRE PRÉVENTIF :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler autour de sa maison.
- Vérifier l'état des fermetures et la toiture.

### PENDANT :

- Ouvrir le portail de votre propriété (pour faciliter l'accès des pompiers).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment (explosion).
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche (un bâtiment solide et bien protégé).
- Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (aérations cheminées, etc...).
- Arrêter la ventilation et la climatisation (la fumée arrive avant le feu).
- Suivre les instructions des pompiers (ils connaissent le danger).

### APRÈS :

- Eteindre les foyers résiduels.



Saint-Marcellin-en-Forez



**DICRIM**  
DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS

Le document complet du DICRIM est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : [www.saintmarcellinforez.fr](http://www.saintmarcellinforez.fr)

Saint-Marcellin  
en-Forez



DOCUMENT  
À CONSERVER

**DICRIM**  
DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS

Information générale destinée à l'ensemble de la population de **Saint-Marcellin-en-Forez** sur les risques majeurs

**LIEU D'ACCUEIL : GYMNASÉ**  
RUE PASTEUR - SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**NUMEROS UTILES :** \_\_\_\_\_  
Samu : 15  
Police : 17  
Sapeurs-pompiers : 18 - Appel d'urgence : 112  
Police Municipale : 04 77 36 10 91  
Site internet : [www.saintmarcellinforez.fr](http://www.saintmarcellinforez.fr)  
Radio Plaine : 98.2 FM  
France Inter : 99.8 FM ou 162 KHz sur grandes ondes  
Activ : 90.0 FM

Le document complet du DICRIM est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : [www.saintmarcellinforez.fr](http://www.saintmarcellinforez.fr)